

Image not found or type unknown



Credit consommation assurance perte d'emploi

Par **samy44**, le **24/09/2008** à **20:15**

Bonsoir,
J'ai souscrit à un prêt à la consommation au moins de juin 2008 auprès de ma banque.
Au moment de la signature du contrat avec ma conseillère, j'ai souscrit à une assurance perte d'emploi.
Je reçois il y a un mois de la part d'un établissement m'indiquant que cette assurance a été annulée, alors que je n'ai rien demandé.
Je demande des explications à ma banquière, et elle me répond simplement que la souscription n'a pas été mise en place. Ceci est donc une erreur de sa part.
Elle m'indique qu'il est maintenant trop tard pour y souscrire et qu'il faut que je refasse un nouveau prêt.
Est-ce normal?
Suis-je en droit de demander un geste commercial?
Si oui de quelle ampleur?
Merci d'avance.